

MAIRIE
DE
VILLELONGUE DELS MONTS - 66740-

téléphone : 04.68.89.61.76

télécopie : 04.68.89.68.57

e-mail : mairie@villelongue-dels-monts.com

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**



Date convocation : 7 novembre 2019

Heure : 20H00

Convocation transmise le : 7 novembre 2019

PRESENTS : MM. NIFOSI C, BARRE D, CARBOU D, SERVAT J-M, CABANAT J, CLEMENT A-L, BES E.

ABSENTS EXCUSES : VAZQUEZ JR , VAZQUEZ J, CARRERE R, VILA S.

ABSENTS : MANDINE R, BARDE L, PERIS J-V.

Procuration de vote est donnée par :

- VAZQUEZ Jean-Raymond à NIFOSI Christian
- VAZQUEZ Julie à BARRE Denis
- CARRERE Raymonde à CARBOU Danielle
- VILA Sylvie à CABANAT Jacques

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.

M. BES Eric a été nommé secrétaire de séance.

0- COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION

Pas d'observation ni remarque – ADOPTÉ à l'unanimité

I – PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée que deux agents ont fait valoir leur droit à la retraite. Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs, notamment en clôturant les postes restés vacants.

Accord du Conseil ➤ délibération

II – RGD : DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 66

Le Maire rappelle à l'assemblée la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles. Il présente la proposition du Centre de Gestion 66 dont le coût, plus avantageux par rapport aux prestations privées, est fixé en fonction de la strate de population de la collectivité.

Accord du Conseil ➤ délibération

III – BUDGET COMMUNE: AJUSTEMENT DE CREDITS

Considérant qu'à mesure de l'exécution du budget, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux en section fonctionnement et en section investissement

Accord du Conseil ➤ délibération

IV – BUDGET COMMUNE : OUVERTURE DE CREDITS

Considérant qu'à mesure de l'exécution du budget, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux en section fonctionnement et en section investissement

Accord du Conseil ➤ délibération

V –ACHAT FONCIER : REGULARISATION ASSIETTE CAMI DEL MAS BARRETINA

Le Maire informe l'assemblée que la parcelle cadastrée AI 325 au cami del Mas Barretina appartenant au consort BOSCH, bien que goudronnée, n'est toujours pas intégrée dans le domaine public communal.

Pour régulariser cette situation, il convient d'acquérir pour l'euro symbolique cette parcelle constituant une partie de l'emprise du cami del Mas Barretina

Accord du Conseil ➤ délibération

VI –BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES : CREATION D'UN BUDGET PRINCIPAL

Le Maire informe l'assemblée que le Budget annexe « CAISSE DES ECOLES » dispose d'une personnalité morale propre. Conformément aux directives de la Direction Départementale des Finances Publiques, tout budget annexe ayant une personnalité morale propre et des recettes de fonctionnement supérieures à 15 000 € doivent, à compter du 1^{er} janvier 2020 être codifiés en tant que Budget Principal et non plus Budget Annexe.

Accord du Conseil ➤ délibération

VII – CONVENTION OPAH

Le Maire rappelle à l'assemblée l'attestation d'engagement de la Commune à l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale mis en place par la Communauté de Communes des Albères – Côte Vermeille – Illibéris (CCACVI) en date du 18 mars 2019

Pour rappel, les principaux objectifs de ce dispositif sont :

- Lutte contre l'habitat indigne
- Lutte contre la précarité énergétique
- Maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et/ou handicapées
- Aide à l'accession à la propriété dans les centres anciens

Accord du Conseil ➤ délibération

VIII – FONDS DE CONCOURS 2019

Le Maire propose de demander le versement du Fonds de Concours 2019 par la Communauté de Communes ALBRES-COTE VERMEILLE-ILLIBERIS au bénéfice de la Commune de VILLELONGUE DELS MONTS

Accord du Conseil ➤ délibération

IX – QUESTIONS DIVERSES

SAFER : Proposition de convention pour l'installation d'un logiciel : suivi des ventes foncières dont la SAFER bénéficie d'un droit de préemption. Coût élevé - A étudier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00

Et ont signé les membres présents

Le MAIRE,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Christian NIFOSI